

L'Accessibilité aux services et aux équipements de la Nouvelle-Aquitaine et de ses territoires

DITP, Pôle DATAR, Région Nouvelle-Aquitaine, septembre 2021

Olivier BOUBA-OLGA

Résumé

L'objectif de ce document est d'analyser l'accessibilité des habitants à différents niveaux de service et d'équipements à l'échelle de la France métropolitaine, de la Nouvelle-Aquitaine et des EPCI qui la composent.

Les principaux points sont les suivants :

- ✓ Nous exploitons une base de données qui permet de distinguer 5 types de communes, de la moins équipée à la plus équipée, qualifiées respectivement de communes non centre (niveau 0), centres locaux (niveau 1), centres intermédiaires (niveau 2), centres structurants (niveau 3) et centres majeurs (niveau 4),
 - ✓ Pour chaque commune on sait où elle se situe dans la gamme de services et d'équipements, mais aussi le temps par la route en heure creuse qu'il faut pour se rendre dans la commune la plus proche de niveau(x) supérieur(s) si la commune elle-même n'est pas équipée, ce qui permet de calculer à toutes les échelles supra-communales des temps moyens d'accès,
 - ✓ L'accessibilité aux services et équipements est globalement moins bonne en Nouvelle-Aquitaine qu'en France métropolitaine : la part de la population équipée à l'échelle d'une commune est 5 points inférieure à la moyenne pour les niveaux 1 et 4 et 10 points inférieure pour les niveaux 2 et 3. Les temps d'accès aux communes équipées sont toujours supérieurs, mais dans des proportions faibles, de l'ordre de quelques minutes,
 - ✓ Cette moins bonne accessibilité s'explique par le caractère plus rural de la région : quand on intègre cet élément dans l'analyse, les différences de temps d'accès entre la Nouvelle-Aquitaine et les autres régions de province disparaissent,
 - ✓ A l'échelle des EPCI de Nouvelle-Aquitaine, on observe une hétérogénéité relativement forte des temps d'accès aux différents niveaux de la gamme : les EPCI les plus éloignés ont des temps d'accès entre 3 et 4 fois plus importants que les EPCI les mieux placées,
 - ✓ Les EPCI plus éloignés que d'autres pour accéder à un niveau de la gamme ne sont pas les mêmes selon les niveaux. Ceci plaide pour des actions territoriales différencierées en fonction du niveau de la gamme de services et d'équipements,
 - ✓ Le caractère rural et la taille des EPCI (mesurée par leur population) expliquent, selon leur niveau d'équipement, entre 24% et 43% des différences observées entre elles. Agir de manière différenciée sur les territoires ruraux s'avère donc important, mais cela n'épuise pas le sujet de l'accessibilité : à degré de ruralité et à taille identiques, certains territoires ont une accessibilité plus faible.
-

L'Accessibilité aux services et aux équipements de la Nouvelle-Aquitaine et de ses territoires

DITP, Pôle DATAR, Région Nouvelle-Aquitaine, septembre 2021

Olivier BOUBA-OLGA

Nous proposons dans ce document d'analyser la question essentielle de l'accès des populations aux services et aux équipements. Pour cela, nous mobilisons les données associées à une analyse récente menée pour la France métropolitaine par l'INRAE et l'ANCT, qui repose sur l'exploitation de la base permanente des équipements de 2017 mise à disposition par l'INSEE, à l'échelle communale. Cette analyse permet de distinguer cinq types de communes, des moins équipées (niveau 0 de la typologie, qui regroupe des communes dites « non centre ») aux plus équipées (niveau 4 de la typologie, qui regroupe des communes dites « centres majeurs »). Elle renseigne également sur le temps de trajet entre une commune d'un certain niveau d'équipements et de services et les communes les plus proches de niveaux supérieurs.

Sur cette base, nous proposons de calculer, à différentes échelles géographiques, le temps d'accès moyen aux différents niveaux de la gamme de services et d'équipements. Après avoir présenté dans un premier point la base de données mobilisée, ainsi que l'indicateur d'accessibilité principal retenu, nous analysons la situation de la région Nouvelle-Aquitaine par rapport aux autres régions de France métropolitaine. Nous analysons ensuite la situation des EPCI de la région.

Une nouvelle typologie des niveaux d'équipements et de services

L'INRAE et l'ANCT ont produit une analyse intitulée « Centralités : comment les identifier et quels rôles dans les dynamiques locales et intercommunales ? ». Cette étude a donné lieu à la production de différents documents (synthèse, annexes méthodologiques, cartographie, données, ...) [disponibles sur le site de l'ANCT](#).

Les principaux éléments méthodologiques sont les suivants :

- L'étude s'appuie sur l'ensemble des éléments constitutifs de la base permanente des équipements de l'Insee (BPE de 2017), qui en compte 185,
- A partir d'un travail d'analyse de données (méthode de classification mixte) de cette base à l'échelle des communes de France métropolitaine, elle identifie 5 types de communes : les communes non centre (communes de niveau 0, au nombre de 24 067), les communes centres locaux (niveau 1 au nombre de 7 010), les communes centres intermédiaires (niveau 2, 2 880), les communes centres structurants (niveau 3, 742) et les communes centres majeurs (niveau 4, 142), soit 10 774 centres au total,
- Pour chaque commune, nous disposons du temps de trajet¹, en minutes et en heure creuse, vis-à-vis de la commune la plus proche de niveaux 1, 2, 3 et 4. Si deux communes centres sont aussi proches, on retient la plus proche à vol d'oiseau,

¹ Ce temps de trajet est calculé à partir du logiciel Odomatrix développé par l'Inrae. On trouvera des éléments d'explication de ce logiciel [sur cette page](#).

- Si une commune est de niveau n , le temps de trajets vis-à-vis des équipements et services de ce niveau est égal à 0 (pas de calcul des temps moyens de trajets infra-communaux).

La [synthèse de l'étude](#) donne des précisions sur les différents niveaux d'équipements et de services :

« Les 7 010 centres locaux constituent le premier niveau. Ils se caractérisent par la présence simultanée d'une douzaine de services et équipements du quotidien, principalement des services aux particuliers (salon de coiffure, restaurant, artisans du bâtiment) complétés par une école élémentaire, une boulangerie et un infirmier.

Le deuxième niveau rassemble 2 880 centres intermédiaires qui offrent un panier plus diversifié, avec une vingtaine de commerces et services supplémentaires incluant médecin généraliste, pharmacie, chirurgien-dentiste, bureau de poste, banque, station-service, supermarché, école maternelle, collège, etc.

Le troisième niveau est composé de 743 centres structurants, caractérisés par une quarantaine de commerces et services venant compléter la palette des 29 équipements déjà rencontrés dans les centres intermédiaires. Outre le lycée, ce sont principalement des commerces, des services de santé et des services aux particuliers spécialisés, ainsi que quelques équipements de sports, loisirs et culture comme un cinéma, une piscine ou une salle de remise en forme.

Le quatrième niveau identifie 142 centres majeurs qui offrent la quasi-totalité des services de santé, des commerces de la grande distribution ou alimentaires spécialisés, plusieurs services aux particuliers supplémentaires, notamment des services de l'administration judiciaire, de l'administration fiscale, des établissements scolaires et universitaires et des équipements de sports, loisirs et culture comme un théâtre, un conservatoire, un musée, un plateau pour la pratique du roller skate ou du vélo bicross. » (Source : pages 4 et 5 de la [synthèse de l'étude](#)).

Nous pouvons agréger les informations disponibles à la commune à différentes échelles géographiques : EPCI, départements, région..., en fait à tout niveau supra-communal, pour calculer la proportion de communes équipées ou le temps de trajet moyen pour accéder à tel ou tel niveau de la gamme de services ou d'équipements et disposer ainsi d'une base de données particulièrement riche.

Quel indicateur d'accessibilité ?

Compte-tenu des informations disponibles dans la base de données, plusieurs indicateurs d'accessibilité peuvent être calculés.

Les premiers exploitent simplement l'information sur l'équipement des communes : l'accessibilité vis-à-vis du niveau n de la gamme de services et d'équipements sera égale à la proportion de communes équipées. Cette proportion peut être calculée sur la base du nombre de communes, ou, de manière plus satisfaisante, sur la base du nombre d'habitants de ces communes.

D'autres indicateurs peuvent être calculés sur la base des temps de trajet. Deux possibilités sont envisageables. La première consiste à calculer le temps de trajet moyen vers le niveau n de la gamme pour le sous-ensemble des habitants ne disposant pas,

dans leur commune, de ce niveau de la gamme. La deuxième consiste à calculer ce même temps de trajet, mais pour l'ensemble des habitants, étant entendu que le temps de trajet pour les personnes équipées à l'échelle de leur commune est de 0.

L'indicateur d'accessibilité le plus satisfaisant est le temps de trajet moyen pour l'ensemble des habitants, car c'est le seul qui intègre l'ensemble des informations, à savoir le niveau d'équipement des communes, d'une part, et le temps d'accès aux services et équipements, d'autre part. Les deux premiers indicateurs n'intègrent pas l'accès distant. De son côté, l'indicateur relatif au temps de trajet moyen pour le sous-ensemble des personnes non équipées localement n'intègre pas le taux d'équipement local. C'est donc le temps de trajet moyen pour l'ensemble des habitants que nous mobiliserons de manière privilégiée.

Une accessibilité relativement moins bonne en Nouvelle-Aquitaine...

En France métropolitaine dans son ensemble, la plupart des communes (69,1%) sont des communes « non centre ». Il s'agit cependant de communes peu peuplées, puisqu'elles ne rassemblent que 13,2% de la population. Ce qui signifie en creux que 86,8% de la population réside dans des communes de niveau 1 ou plus. Cette proportion descend à 69,0% pour les communes de niveau 2 ou plus, 45,8% pour celles de niveau 3 ou plus et 22,1% pour les communes de niveau 4.

Tableau 1 : taux d'équipement et temps d'accès aux équipements, France métropolitaine

niveau d'équipement	% population équipée	temps d'accès (minutes)	
		Ensemble	Pop. non équipée
niveau 1 ou plus	86.8	0.8	6.4
niveau 2 ou plus	69.0	2.9	9.4
niveau 3 ou plus	45.8	9.0	16.7
niveau 4	22.1	21.7	27.9

Données INRAE-ANCT, traitements DITP

S'agissant des temps moyens d'accès aux services et équipements, ils varient de moins d'une minute pour l'accès au niveau 1 de l'ensemble de la population à près d'une demi-heure pour l'accès au niveau 4 du sous-ensemble de la population non équipée.

Tableau 2 : taux d'équipement et temps d'accès aux équipements, Nouvelle-Aquitaine

niveau d'équipement	% population équipée	temps d'accès (minutes)	
		ensemble	Pop. non équipée
niveau 1 ou plus	81.5	1.2	6.5
niveau 2 ou plus	58.5	4.1	9.9
niveau 3 ou plus	35.3	12.4	19.1
niveau 4	16.7	27.1	32.5

Données INRAE-ANCT, traitements DITP

S'agissant de la proportion de la population, les chiffres pour la Nouvelle-Aquitaine en matière de niveau d'équipements et de services sont sensiblement inférieurs à

ceux observés dans l'ensemble métropolitain, de 5 points environ pour les niveaux 1 et 4 et de 10 points environ pour les niveaux 2 et 3. S'agissant des temps d'accès, ils sont supérieurs, mais dans des proportions faibles, de l'ordre de quelques minutes.

... en raison du caractère rural de la Région

Cette situation globalement défavorable s'explique avant tout par le caractère rural de la région. Il s'avère en effet que le niveau d'équipements et de services, tout comme le temps d'accès aux différents niveaux de la gamme, varient fortement selon le caractère rural ou urbain des communes².

Tableau 3 : accessibilité et ruralité, France métropolitaine

	poids dans la gamme (% population)			temps d'accès (minutes)	
	rural	urbain	total	rural	urbain
niveau 0	95.2	4.8	100.0	0.0	0.0
niveau 1	70.5	29.5	100.0	2.4	0.1
niveau 2	33.6	66.4	100.0	7.5	0.6
niveau 3	2.2	97.9	100.0	19.4	3.9
niveau 4	0.0	100.0	100.0	35.1	15.0

Données INRAE-ANCT, traitements DITP

La quasi-totalité des communes de niveau 0 et près des ¾ des communes de niveau 1 sont des communes rurales et, à l'inverse, la totalité des communes de niveau 4 et la quasi-totalité des communes de niveau 3 sont des communes urbaines. S'agissant des temps d'accès, ils varient fortement pour tous les niveaux, à l'avantage des communes urbaines. Dès lors, une région qui comprend une proportion plus importante de communes rurales sera désavantagée en termes de niveau de services et d'équipements et en termes de temps d'accès à ces niveaux. C'est potentiellement le cas pour la Nouvelle-Aquitaine, 3^{ème} région la plus rurale de France, avec 51% des habitants qui résident dans des communes rurales (contre 33% en moyenne en France), derrière la Bourgogne-Franche-Comté (55%) et la Bretagne (54%).

Pour le vérifier, nous pouvons calculer l'écart de temps de trajet entre la Nouvelle-Aquitaine et l'ensemble des autres régions (avec ou sans l'Ile-de-France) sans tenir compte du caractère rural ou urbain des communes, d'abord, puis en l'intégrant, ensuite.

Tableau 4 : écart de temps d'accès entre la Nouvelle-Aquitaine et les autres régions

écart brut (minutes)		
	Ensemble des autres régions	hors Ile-de-France
niveau 1	0.4	0.2
niveau 2	1.3	0.7
niveau 3	3.7	2.0
niveau 4	5.9	3.7
écart corrigé du caractère rural/urbain des communes (minutes)		

² Nous retenons comme définition du rural la nouvelle définition de l'INSEE, analysée dans [un document précédent](#) : une commune est dite rurale si elle est de densité 3 ou 4, elle est dite urbaine si elle est de densité 1 ou 2.

écart brut (minutes)		
	Ensemble des autres régions	hors Ile-de-France
niveau 1	-0.1	-0.1
niveau 2	0.0	-0.1
niveau 3	0.7	0.2
niveau 4	2.1	1.3

Données INRAE-ANCT, traitements DITP. Lecture : le temps moyen d'accès aux équipements de niveau 1 est supérieur de 0,4 minutes pour la Nouvelle-Aquitaine, comparé à l'ensemble des autres régions. Les valeurs en gras sont significativement différentes de 0.

L'écart entre la Nouvelle-Aquitaine et les autres régions diminue logiquement quand on exclut l'Ile-de-France des calculs, mais il reste significativement différent de 0. Ce n'est plus le cas quand on corrige l'écart du caractère rural/urbain des communes : seul le temps d'accès au niveau 4 reste significativement différent de 0, mais il passe de près de 6 minutes quand on compare la Nouvelle-Aquitaine à l'ensemble des régions à 2,1 minutes quand on la compare aux autres régions de province et à 1,3 minutes si on exclut l'Ile-de-France, quand on neutralise l'effet ruralité. Autrement dit, à degré de ruralité équivalent, il n'y plus de différence d'accessibilité pour les niveaux 1, 2 et 3, et des différences très faibles (autour de la minute) pour le niveau 4.

Des différences infrarégionales d'accessibilité relativement marquées...

Au-delà des différences moyennes entre la région Nouvelle-Aquitaine et les autres régions de France métropolitaine, nous proposons d'analyser la situation des territoires infrarégionaux en matière d'accessibilité, en nous focalisant sur le temps d'accès moyen de l'ensemble de la population à l'échelle des EPCI.

Tableau 5 : indicateurs statistiques relatifs aux temps moyen d'accès des EPCI aux différents niveaux de la gamme

	niveau 1	niveau 2	niveau 3	niveau 4
Indicateurs pour la Nouvelle-Aquitaine				
moyenne	1.2	4.1	12.4	27.1
écart-type	1.2	2.8	8.6	16.5
minimum	0.0	0.0	1.0	5.4
1er décile (D1)	0.2	2.8	7.0	16.2
1er quartile (Q1)	0.8	4.2	10.2	27.7
médiane	2.1	5.8	20.0	37.3
3ème quartile (Q3)	3.2	7.4	24.8	47.0
9ème décile (D9)	3.7	8.6	30.3	56.3
maximum	5.0	16.3	44.5	73.5
rapport interquartile (Q3/Q1)	3.8	1.8	2.4	1.7
rapport interdécile (D9/D1)	19.4	3.1	4.3	3.5
Indicateurs pour la France métropolitaine				
rapport interquartile (Q3/Q1)	4.1	2.0	2.7	1.7
rapport interdécile (D9/D1)	37.7	5.0	5.6	3.9

Données INRAE-ANCT, traitements DITP. Le 1^{er} décile est le temps moyen d'accès tel que 10% des EPCI ont un temps inférieur et 90% un temps supérieur. La logique est la même pour Q1 (25% des EPCI), la médiane (50%), le 3^{ème} quartile (75%) et le 9^{ème} décile (90%). Les rapports interquartiles et interdéciles sont des indicateurs d'inégalités spatiales. Par exemple, le temps moyens d'accès des 10% d'EPCI dont les temps sont les plus élevés est 3,5 fois plus élevé que le temps d'accès des 10% d'EPCI dont les temps sont les plus faibles.

Le Tableau 5 reprend les valeurs de quelques indicateurs relatifs aux temps moyens d'accès, pour les différents niveaux de la gamme. On constate que les différences territoriales sont non négligeables : les rapports interquartiles montrent que l'accessibilité est de 1,7 à 3,8 fois plus faible pour le quart des EPCI pour lesquels les temps d'accès sont les plus forts, par rapport au quart des EPCI pour lesquels ils sont les plus faibles. Ces chiffres sont cependant un peu inférieurs à ceux observés pour l'ensemble de la France métropolitaine. Les valeurs sont encore plus fortes, logiquement, si l'on se focalise sur les 10% d'EPCI pour lesquels les temps d'accès sont les plus forts, ils sont 3 à plus de 4 fois plus élevés (pour les niveaux 2 à 4) que ceux des 10 % d'EPCI pour lesquels ils sont les plus faibles³.

Tableau 6 : EPCI de Nouvelle-Aquitaine dont les temps d'accès aux différents niveaux de la gamme sont les plus élevés

temps d'accès au niveau 2 supérieurs à 10 minutes (12 EPCI)	
CC de Domme-Villefranche du Périgord	16.3
CC Porte d'Aquitaine en Pays de Serres	16.0
CC de Bénévent Grand Bourg	14.9
CC du Pays de Fénelon	14.2
CC Cœur Haute Lande	13.0
CC Ouest Limousin	12.2
CC du Fronsadais	11.1
CC Briance Sud Haute Vienne	10.7
CC Aunis Atlantique	10.4
CC de Montaigne Montravel et Gurson	10.0
CC Xaintrie Val'Dordogne	10.0
CC du Haut-Béarn	10.0
temps d'accès au niveau 3 supérieurs à 30 minutes (17 EPCI)	
CC Vézère-Monédières-Millesources	44.5
CC des Portes de Vassivière	44.0
CC de l'Île d'Oléron	42.1
CC Briance-Combade	39.4
CC du Pays Foyen	37.4
CC des Bastides Dordogne-Périgord	36.1
CC de Montaigne Montravel et Gurson	34.3
CC du Pays Morcenais	32.9
CC Fumel Vallée du Lot	32.8
CC de Noblat	32.7

³ Le rapport interdécile pour le niveau 1 est très élevé, mais cela est dû au fait que le temps moyen d'accès pour les communes les mieux dotées est proche de 0. Le temps d'accès des communes les moins bien dotées reste faible.

CC de la Vallée de l'Homme	31.4
CC des Landes d'Armagnac	31.1
CC Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède	30.8
CC de Ventadour - Egletons – Monédières	30.8
CC Cœur Haute Lande	30.3
CC Haut Val de Sèvre	30.3
CC Xaintrie Val'Dordogne	30.1
temps d'accès au niveau 4 supérieurs à 60 minutes (8 EPCI)	
CC Médoc Atlantique	73.5
CC du Pays de Duras	71.8
CC de Portes Sud Périgord	70.9
CC Médoc Cœur de Presqu'île	70.8
CC des Bastides en Haut-Agenais Périgord	65.4
CC du Pays de Lauzun	64.6
CC Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède	61.0
CC des Grands Lacs	60.3

Données INRAE-ANCT, traitements DITP

Le Tableau 6 complète ces résultats, en listant les EPCI dont les temps d'accès aux niveaux 2, 3 et 4 sont les plus forts⁴. On note qu'aucun EPCI ne figure dans les trois listes. Plus généralement, les corrélations entre les temps d'accès vers les différents niveaux de la gamme sont faibles, seuls les temps d'accès entre les niveaux 1 et 2 sont un peu corrélés⁵. Autrement dit, être plus éloigné d'un niveau de la gamme qu'un autre territoire ne signifie pas qu'on est également plus éloigné que cet autre territoire des autres niveaux de la gamme. Ceci implique qu'en termes d'action publique, il conviendrait de traiter séparément les questions d'accessibilité par niveau dans la gamme des services et des équipements.

... qui dépendent, en partie seulement, du caractère rural des EPCI

De la même façon que pour la région Nouvelle-Aquitaine dans son ensemble, on peut penser que le temps d'accès aux services et aux équipements des EPCI dépend de leur caractère rural. On peut également s'interroger sur l'existence éventuelle d'un effet taille : à degré de ruralité identique, on s'attend à ce qu'un EPCI dont la population est plus importante soit mieux équipé ou moins loin de territoires équipés.

Pour éprouver ces hypothèses, nous avons estimé des modèles économétriques en retenant comme variable à expliquer le temps d'accès à chaque niveau de la gamme et comme variables explicatives la part de la population de l'EPCI qui réside dans des communes rurales, d'une part, et la taille de l'EPCI mesurée par sa popula-

⁴ Nous avons retenu comme seuils la valeur du temps moyen d'accès augmenté de deux écarts-types, soit pour les niveaux 2, 3 et 4 des valeurs de 9,7 minutes, 29,6 minutes et 60,1 minutes, arrondies à 10, 30 et 60 minutes (le fait d'arrondir n'exclut aucun EPCI de ces listes).

⁵ Le coefficient de corrélation entre les niveaux 1 et 2 est de 0,57. Tous les autres coefficients sont certes positifs, mais ils sont tous inférieurs à 0,4, ce que l'on peut considérer comme des valeurs faibles.

tion, d'autre part. Nous avons également introduit une variable pour voir si l'appartenance à la Nouvelle-Aquitaine jouait positivement ou négativement sur les temps d'accès, une fois contrôlés ces deux premières variables.

Tableau 7 : estimation des temps d'accès aux services et aux équipements

	niveau 1	niveau 2	niveau 3	niveau 4
part de la population rurale	1.8 ***	3.5 ***	13.1 ***	4.2 **
taille de l'EPCI (ln)	-0.6 ***	-1.4 ***	-3.1 ***	-7.0 ***
indicatrice Nouvelle-Aquitaine	-0.3 **	-0.6 *	-0.1	1.0
constante	6.8 ***	17.5 ***	39.7 ***	103.3 ***
qualité globale du modèle (R^2)	43%	34%	42%	24%

Données INRAE-ANCT, traitements DITP. Le tableau reprend le coefficient associé à chaque variable explicative. Les * renseignent sur leur significativité : * variable significative au seuil de 10%, ** au seuil de 5%, *** au seuil de 1%. Les R^2 correspondent à la part de la variance totale expliquée par le modèle.

Les résultats sont conformes à l'attendu : la part de la population rurale dans l'ensemble de la population des EPCI joue positivement et très significativement (un peu moins pour le niveau 4) sur le temps moyen d'accès aux différents niveaux de la gamme. La taille des EPCI joue en revanche négativement, plus un EPCI est peuplé, moins le temps moyen d'accès est élevé. Le fait d'être un EPCI de Nouvelle-Aquitaine n'a aucune influence pour l'accès aux niveaux 3 et 4, en revanche cela joue un peu, mais négativement (le temps d'accès est un peu réduit) pour les niveaux 1 et 2.

On constate également que cette modélisation n'explique qu'une partie des différences géographiques d'accessibilité, entre 24% pour le niveau 4 et 43% pour le niveau 1. Des analyses complémentaires seront donc nécessaires pour avancer dans la compréhension des différences résiduelles.

Conclusion

Les analyses menées dans ce document montrent qu'en matière d'accès aux services et aux équipements, le caractère rural et la taille des territoires sont loin d'être neutres. Ils expliquent le désavantage apparent de la région Nouvelle-Aquitaine, et ils expliquent une part relativement importante du désavantage de certains EPCI. Ceci plaide donc pour une action différenciée au profit des territoires ruraux.

Ce caractère rural et la taille des territoires n'expliquent cependant pas l'ensemble des différences d'accessibilité entre les EPCI : à degré de ruralité et à taille identiques, certains EPCI ont une accessibilité moins bonne que d'autres. Il conviendra donc par la suite de les identifier, de chercher à expliquer leur situation relative, et de proposer des axes d'intervention complémentaires.

Signalons enfin que la base de données mobilisée souffre, comme toute source de données, de certaines limites : les temps de trajets pour se rendre d'une commune non équipée à une commune équipée sont des temps de trajet par la route estimés en heures creuses. On sait que dans certains cas, notamment aux abords des grandes agglomérations, ces temps de trajets peuvent fortement augmenter aux heures de pointe. De plus, le fait de disposer des temps de trajet par la route ne nous dit rien sur la capacité des personnes à se rendre dans ces communes équipées : détiennent-

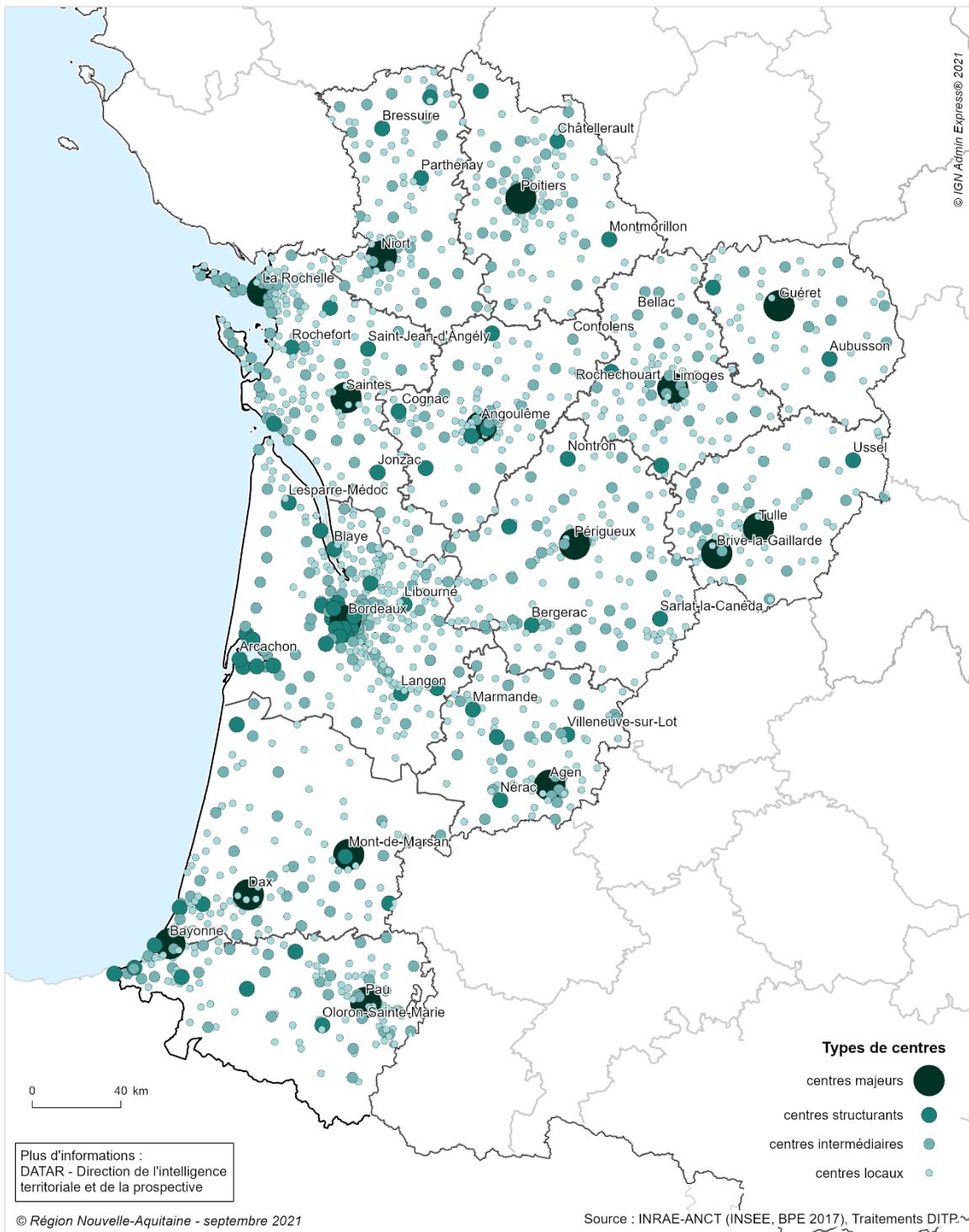
elles le permis ? Un véhicule ? A défaut, existe-t-il des moyens de transport public pour s'y rendre ? L'autre limite concerne le degré d'accessibilité aux services et équipements via le numérique, ce qui pose d'autres questions : sont-ils accessibles par ce moyen ? Si oui, les personnes sont-elles équipées en conséquence ? Qu'en est-il de la couverture numérique ? Les personnes savent-elles utiliser efficacement ces outils numériques ? Là encore, des investigations complémentaires seront nécessaires.

Annexes



Accessibilité aux services et aux équipements

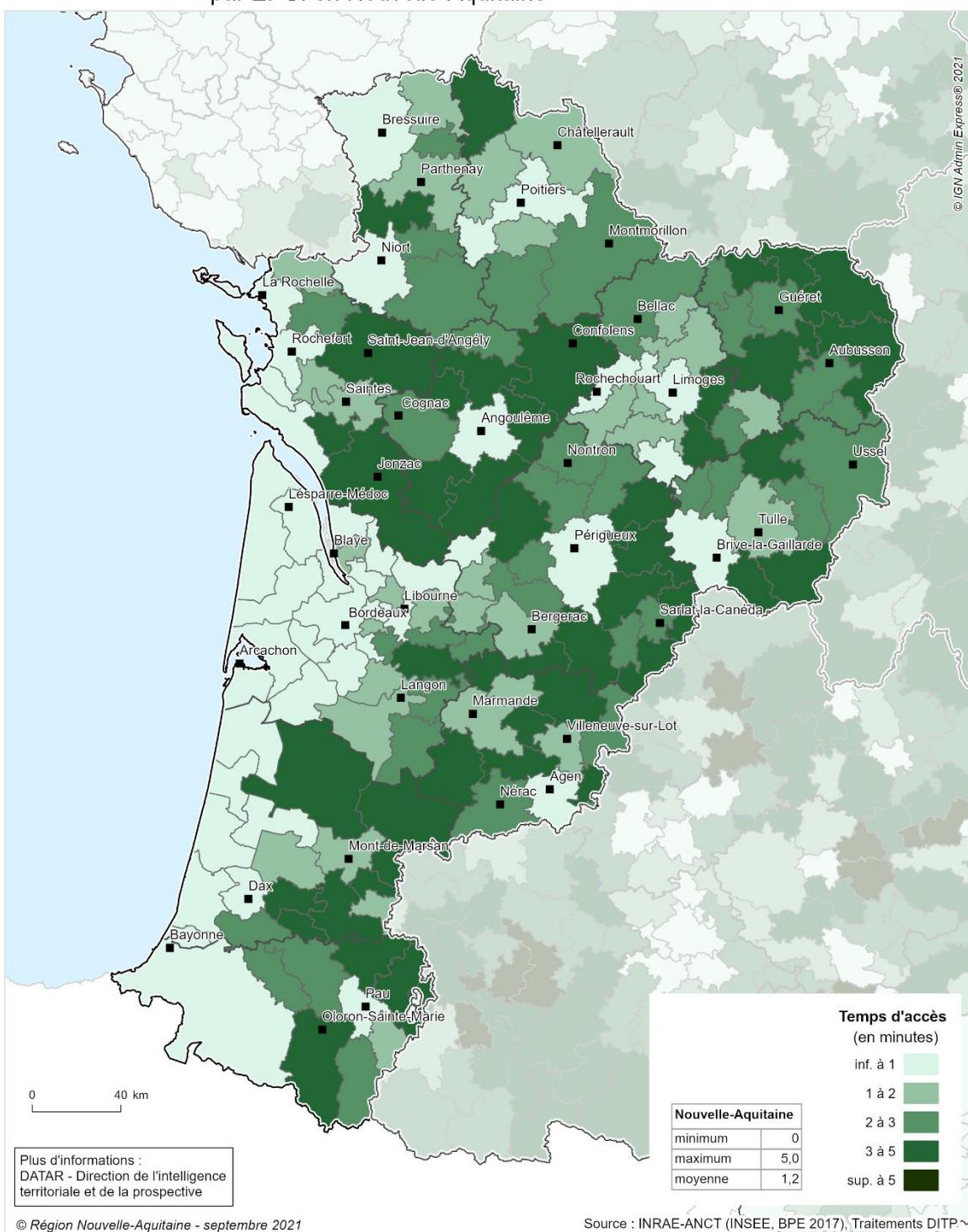
Localisation des centres selon leurs niveaux de services et équipement





Accessibilité aux services et aux équipements

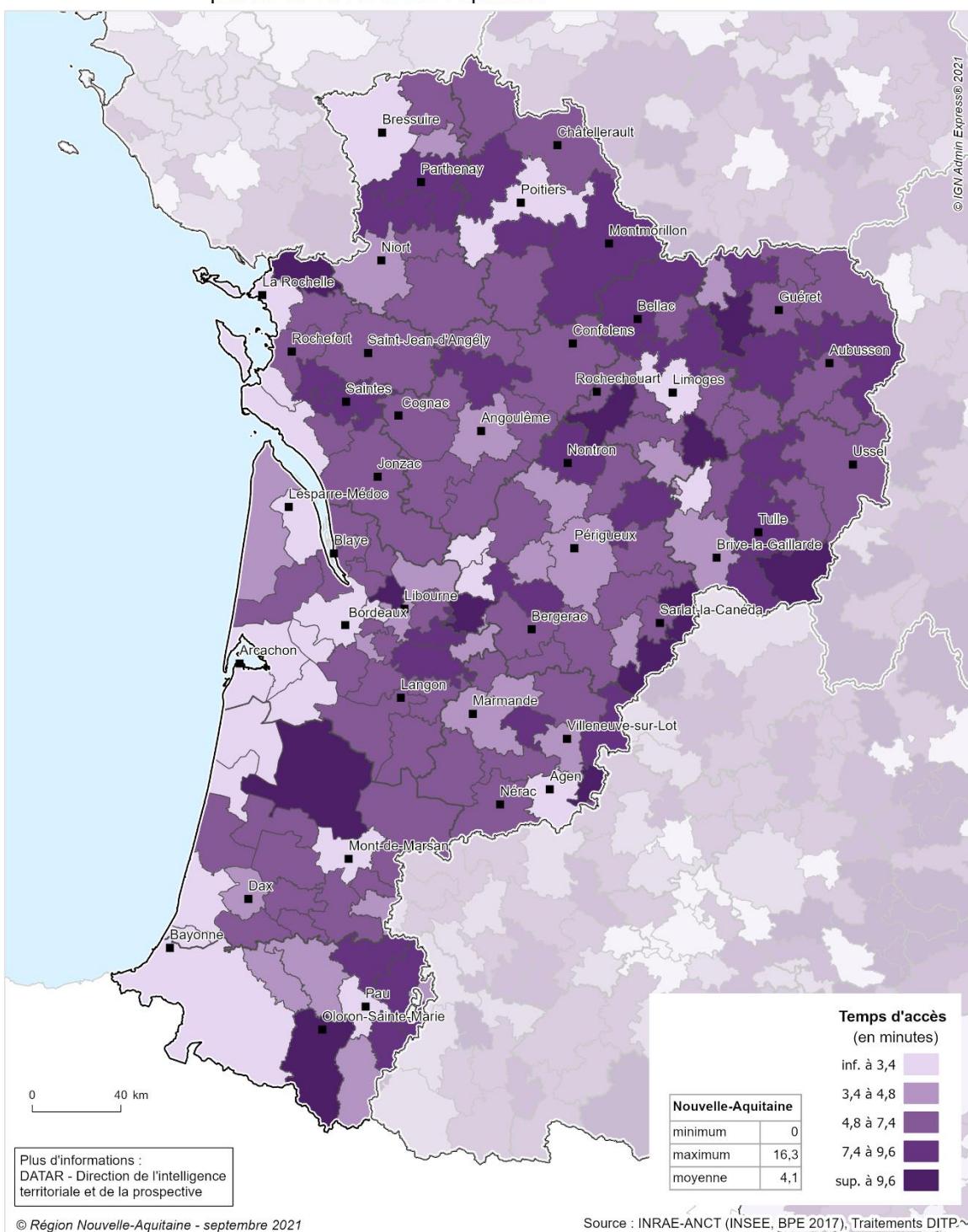
Temps moyen d'accès aux centres locaux (niveau 1)
par EPCI en Nouvelle-Aquitaine





Accessibilité aux services et aux équipements

Temps moyen d'accès aux centres intermédiaires (niveau 2)
par EPCI en Nouvelle-Aquitaine

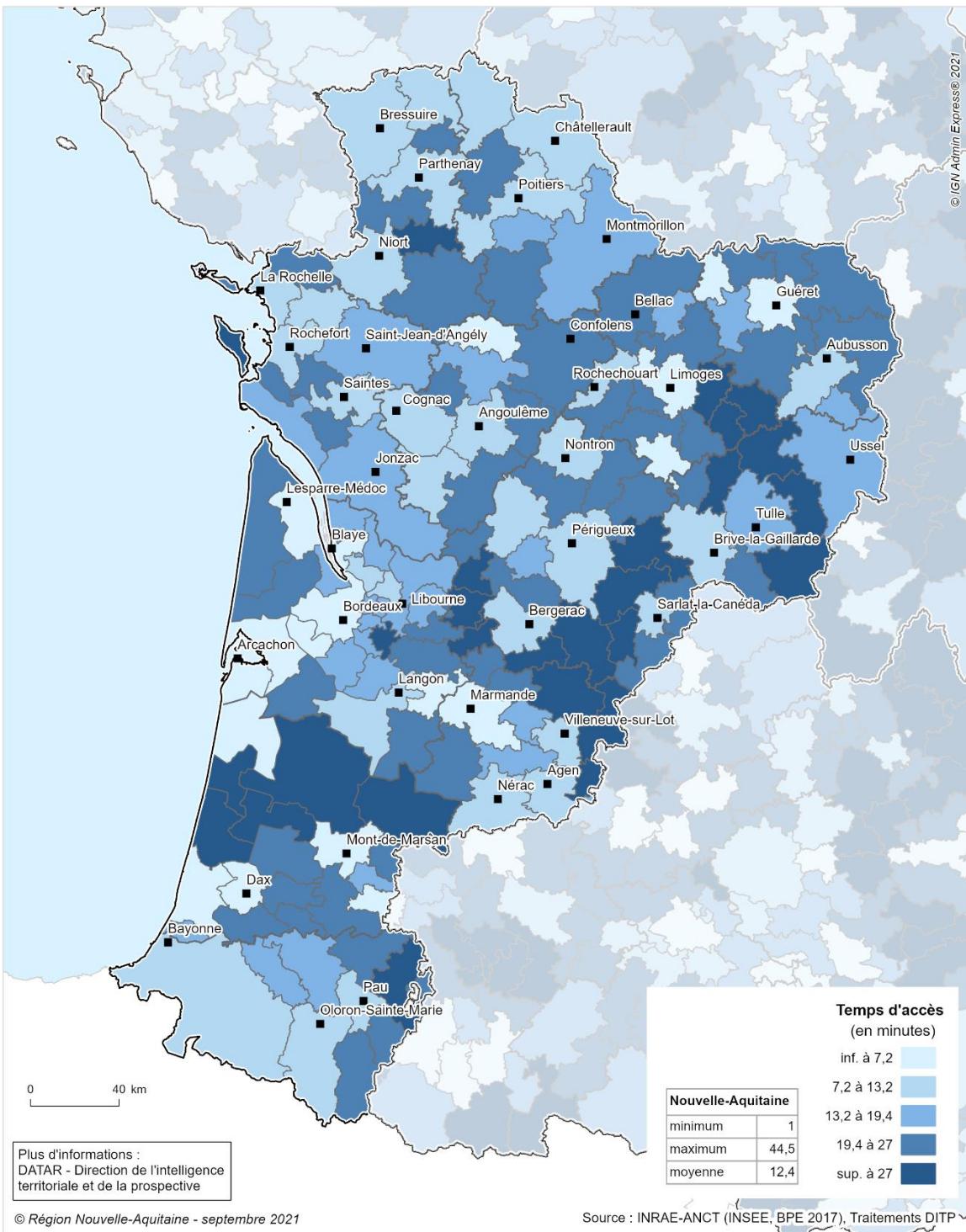


© Région Nouvelle-Aquitaine - septembre 2021



Accessibilité aux services et aux équipements

Temps moyen d'accès aux centres structurants (niveau 3) par EPCI en Nouvelle-Aquitaine





Accessibilité aux services et aux équipements

Temps moyen d'accès aux centres majeurs (niveau 4)
par EPCI en Nouvelle-Aquitaine

